

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE DU TIERS-ORDRE

ET DE LA

TERRE SAINTE

S. FRANÇOIS D'ASSISE.

V

Les BB. Léon Ruffin, et Ange, compagnons de S. François ainsi que le B. Thomas de Célano, disciple de Notre Père, sont unanimes à comparer Pica à la mère de S. Jean-Baptiste, " Nouvelle Elisabeth, disent les trois compagnons, elle enfanta son bienheureux fils en l'absence de son mari parti en France pour son commerce, et lui donna le nom de Jean. "

A son tour le B. Th. de Célano, parlant des deux noms de notre Séraphique Père, s'exprime ainsi : " François serviteur et ami du Très-Haut, reçut providentiellement ce nom qui, par sa singularité et sa nouveauté, devait informer le monde entier du ministère de celui qui le portait. Sa mère elle-même le nomma Jean lorsqu'au baptême, d'enfant de colère (1) il devint fils de la grâce. Comme Ste-Eli-abeth, à laquelle elle eut le privilège de ressembler en quelque manière, Pica imposa un nom à son fils et jouit plus tard de l'esprit prophétique. Car à ses voisins, qu'extasiaient la magnificence et la somptuosité de vie de François, elle disait, comme instruite par un oracle divin : " Que pensez-vous que devienne ce fils ? Sachez que par la grâce de Dieu il sera le père d'un grand nombre d'enfants ! "

" Telle fut en effet l'opinion de beaucoup auxquels plaisait par sa bonté exceptionnelle, François devenu grandelet. Repoussant de sa personne tout ce qui paraîtrait à quelqu'un injurieux, faisant paraître une urbanité de plus en plus grande, il paraissait à tous tenir d'un autre sang que de celui de sa famille. Donc il fut un autre Jean par le ministère qu'il entreprit, et François par l'extension de sa renom-

(1) Ce mot est de S. Paul qui dit que nous naissons enfants de colère, c'est-à-dire privés de la grâce sanctifiante et souillés par le péché originel qui nous rend en quelque sorte ennemis de Dieu, et dès lors, dignes d'être châtiés par la colère divine.

mée qui se répandit promptement partout, dès les débuts de sa conversion (1).

“Aussi le fils de Pica regardait-il comme plus solennelle que celle de tout autre Saint, la fête de St-Jean-Baptiste dont le nom a une dignité qui indique une vertu exceptionnelle. Parmi les enfants nés de la femme, personne ne surpasse le fils de Ste-Elisabeth ; parmi les fondateurs d'Ordre, aucun n'est plus parfait que celui dont nous racontons l'histoire. C'est pourquoi nous ne pouvons taire la réflexion suivante.

“Jean, encore enfermé dans le sein maternel, a prophétisé ; François demeurant encore dans la prison du siècle, ignorant les desseins de Dieu sur lui a prédit l'avenir. (2. Célano).

Plus loin nous rapporterons ce fait.

Mais pourquoi l'enfant ne conserva-t-il pas le nom de Jean ?

Le P. Chalippe pense que Pierre Bernardoné donna à son Fils le nom de François à cause de la facilité avec laquelle celui-ci apprit la langue française quand il l'étudia pour tenir la correspondance avec la France. Mais il nous semble que le P. Chalippe est ici mal renseigné : les trois compagnons de S. François nous disent que Bernardoné, revenu de France et joyeux d'avoir un fils, lui donna le nom du pays d'où il arrivait : “*latus de filio, a Francia unde veniebat, Franciscum nominavit.*” (Ch. 1er). Ils nous disent encore que Notre Père affectionnait la langue française, qu'il l'employait volontiers, bien qu'il la parlât mal : “*libenter lingua gallica loquebatur, licet ea loqui nesciret.*” (ch. 3) Ces deux raisons nous portent à ne pas suivre l'opinion du P. Chalippe.

Plusieurs auteurs ont pensé que le nom de *François* a été donné en cette circonstance pour la première fois ; mais au rapport du P. Chalippe, Mabillon l'a trouvé dans un cartulaire du commencement du XII^e siècle. On sait encore que l'évêque d'Arezzo, en 1188, se nommait François. Néanmoins ce nom devait être rare à cette époque.

Or, nous disent les trois compagnons du Séraphique Père, “le jour même ou le bienheureux nouveau-né François fut

(1) Pour comprendre la réflexion du B. de Célano il faut se rappeler que le nom de François signifie le *Français*, ou le *Franc*. Or, la renommée des Francs était grande dans tout l'univers. Tout chrétien était considéré comme Franc ou Français. Au lieu de parler du pays des chrétiens, on parlait du pays des Francs ou Français ; bien qu'il s'agit non seulement de la nation française, mais de l'Italie, de l'Allemagne, etc. Il était fort glorieux pour nos ancêtres d'avoir une telle renommée par cela qu'ils étaient *chrétiens*.

Donc, Pierre Bernardoné, en nommant son fils du nom de François, lui donnait un nom illustre en Occident et en Orient, et prophétisait, à son insu, que son aîné serait renommé par toute la terre ; il semblait lui dire : “Tu seras un Français ; de toi on parlera partout avec honneur.”
FR. J. B.

nommé Jean, un pèlerin vint mendier à la porte de la maison de Bernardoné. La servante lui ayant donné une aumône, le pèlerin dit à cette fille : " Je vous prie, apportez-moi ici l'enfant-né aujourd'hui ; (1) je désire le voir." La servante répondit qu'elle ne le ferait pas ; et comme le mendiant insistait pour voir l'enfant, disant qu'il ne partirait pas auparavant, elle le renvoya avec indignation et se retira. Ce qu'apprenant avec admiration, dame Pica ordonna à sa servante de montrer son fils au pèlerin. Ce qui fut fait. Alors le pèlerin, comme autrefois le vieillard Siméon avec l'enfant Jésus, prit avec joie et dévotion le petit François : " Aujourd'hui, dit-il, en ce lieu sont nés deux enfants : l'un d'eux, celui-ci sera l'un des meilleurs du monde, l'autre des plus mauvais. "

" Le monde a vu la vérification de cette parole dans François, continuent les trois compagnons, plusieurs assurent qu'elle se vérifia en l'autre enfant. "

On ne sait à peu près rien de l'enfance du Saint. Le B. Thomas de Célano nous dit seulement que " dès son âge le plus tendre il fut élevé, selon la folie du siècle dans une excessive liberté ; qu'il imita longtemps la vie paternelle dont il suivit et surpassa même la vanité et les extravagances." (1 Célano, c. 1).

L'auteur de la légende versifiée dit aussi que l'enfant, voyant les mœurs opposées de ses parents, prit le mauvais parti d'imiter son père plutôt que sa mère, tenant non la droite mais la gauche, allant au hasard sans voie, sans direction et il fait cette juste réflexion : Par nature nos sens vont au pire ; nous reculons facilement, mais ce n'est qu'avec peine que l'on gravit les hauteurs.

" En effet, dit encore le B. Célano, par une misérable habitude commune à ceux qui portent le nom de chrétiens, habitude devenue comme une loi publique tout à fait stable et partout imprescriptible, les parents s'étudient à élever leurs enfants, dès le berceau, mollement et sans aucune contrainte.

" A peine en effet commencent-ils à parler, ou plutôt à balbutier, que ces enfants non encore nés, pour ainsi dire, apprennent, par signes et par paroles, des choses honteuses et abominables. Arrive le temps du sevrage : alors on les contraint à dire et à faire des actes mondains et déshonnêtes.

" Forcé par la crainte naturelle à cet âge, aucun de ses petits n'ose se bien conduire ; autrement il serait châtié sévèrement. Et c'est avec raison qu'un poète a dit :

" Nous avons grandi au milieu des usages de nos parents ; aussi notre enfance est-elle fort mauvaise." Ce témoignage est vrai, et les souhaits des parents sont d'autant plus nuisibles aux enfants qu'ils se sont mieux accomplis.

" Les enfants ont-ils quelque peu grandi en âge ? Deux-

(1) Ce mot indique que François fut baptisé le jour même où il est né.

mêmes, ils courent à toutes sortes d'œuvres mauvaises. D'une racine vitiée que peut-il croître, sinon un arbre mauvais ; or une fois courbé, l'arbre peut à peine être redressé.

“ Arrive l'adolescence ; que pensez-vous que deviennent ces enfants ? Ah ! n'en doutez pas, s'abandonnant à toutes sortes de dissolutions, puisque tout caprice leur est permis, ils se jettent à corps perdu dans le vice. Ainsi, esclaves volontaires du péché, ils font de leurs corps une arme d'iniquité ; leur vie et leurs mœurs sont mortes à la vie surnaturelle ; de chrétien il ne leur reste que le nom. Pour l'ordinaire, les malheureux se vantent de crimes qu'ils n'ont pas commis : l'innocence leur paraît abjecte.” Ainsi parle le B. Th. de Célano.

Ces réflexions paraîtront peut-être chagrines. Certaines personnes qui élèvent chrétiennement leurs enfants trouveront notre historien trop sévère, exagéré. Ces personnes sont une heureuse exception ; cependant, il faut bien le reconnaître, même de nos jours, on peut reprocher à un très-grand nombre de parents chrétiens d'ignorer la manière d'élever leurs enfants, et d'être cause de leur mauvaise conduite. Nous n'avons que trop connu, par expérience, combien les récriminations et les plaintes du B. Thomas de Célano sont fondées et comment la jeunesse patauge dans la boue du vice ; comme elle se vante du mal qu'elle n'a pas commis ; comme les jeunes gens s'entraînent mutuellement dans la mauvaise voie ; comme quelquefois les parents les y poussent eux-mêmes ! Insensés ! ils ne se rappellent pas la terrible parole de N. S. : “ Quiconque scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il convient de lui mettre au cou une meule de moulin et de le jeter au fond de la mer. Malheur au monde à cause des scandales ! Il est nécessaire (vu notre état déchu) qu'il arrive des scandales ; néanmoins malheur à l'homme par qui arrive le scandale ! Veillez donc à ne pas mépriser un seul de ces petits (au point de le scandaliser) ; car je vous le dis : leurs anges voient sans cesse dans le ciel la face de mon Père céleste. (Math. 18.)

Or, c'est scandaliser les enfants que de ne pas les corriger de leurs défauts, de ne pas les mettre à l'abri du mal, comme une fleur délicate à l'abri du froid ; c'est les scandaliser que de les élever suivant les modes et les principes d'un monde maudit de Jésus et ennemi des âmes ; c'est les scandaliser que de les exciter à faire comme autrui, je veux dire que de les porter à observer les usages mondains vers lesquels, nous sommes tous inclinés. Tertiaires ! n'imitiez pas Pierre Bernardoné.

(A suivre.)

FR. JEAN-BAPTISTE, M. O.

LE TIERS-ORDRE

DANS LE PASSÉ.

V

La vie des autres saints tertiaires offrirait autant et plus d'intérêt. Malheureusement nous ne pouvons songer à la raconter même en abrégé. Le lecteur nous sera gré de lui faire au moins connaître quelques-uns de ces noms dont la mémoire est douce à l'Église "comme une composition de parfums." Pour nous borner au siècle qui nous occupe, nous trouvons, en Allemagne, sainte Elisabeth de Hongrie, l'aimable et chère sainte, si connue parmi nous, grâce à un livre célèbre ; en Espagne, saint Ferdinand de Castille, qui réunit toutes les gloires du chrétien à toutes les vertus du saint et le plus tendre amour de son peuple au plus ardent amour de Dieu ; en France, saint Yves, cet avocat breton, regardé au moyen-âge comme un prodige, pour n'avoir jamais prévariqué ; et bien au dessus, saint Louis, si sincère, si fort, si tendre et, malgré la différence des situations, si vraiment semblable à François, que le Tiers-Ordre tout entier l'a adopté pour patron et célèbre encore aujourd'hui sa fête avec la plus grande solennité. C'est tout un cortège de Saintes que nous offre l'Italie ; sainte Rose de Viterbe, une héroïque enfant, dont nous aurons à parler dans ce chapitre même ; la bienheureuse Humiliana Cerchi, veuve à vingt ans, et veuve comme les voulait saint Paul, c'est-à-dire désolées, appliquées aux œuvres saintes, respirant et répandant la bonne odeur de Jésus-Christ ; sainte Marguerite de Cortone, ardente dans la pénitence, comme elle l'avait été dans le désordre, et qui a assez pleuré ses fautes, assez aimé son Dieu, pour qu'on ait pu la nommer sans profanation la Madeleine séraphique ; enfin cette bienheureuse Angèle de Foligno qui sans aucune préparation, pense et quelquefois s'exprime comme eût fait le Dante, et dont on pourrait dire, comme des anciens prophètes, que l'Esprit de Dieu tomba tout-à-coup sur elle, tant elle fut prompte à passer des agitations d'une vie mondaine à la contemplation des profondeurs de Dieu.

Le seul désir d'une vie plus haute eut-il suffi pour entraîner tout un pays dans des voies inconnues ? On peut en douter, sinon pour les femmes, si portées vers Dieu quand leurs bons côtés sont éveillés, au moins pour les hommes, toujours plus engagés dans les choses et les intérêts de ce monde. Heureusement le saint fondateur savait que ces intérêts ont d'étroits rapports avec la vie morale. Il n'avait eu garde de les négliger. On peut dire que le Tiers-Ordre est un des plus grands efforts qui aient jamais été tentés pour introduire plus de justice parmi les hommes. C'est là un point de vue qui demande quelques explications.

(A suivre.)

L'abbé LÉON LE MONNIER, Ptre.

NOUVELLES DES FRATERNITÉS.

LACHINE.

Au mois de janvier dernier, sur la demande de M. le Chapelain des religieuses de Ste-Anne, à Lachine, mon supérieur m'envoyait faire la visite des Tertiaires de saint François qui sont employées au service de cette communauté.

Elles n'y sont pas très-nombreuses : *neuf* seulement.

—Alors, me direz-vous, ce sont des tertiaires isolées ?

—Pas du tout ; elle constituent une fraternité canoniquement érigée.

—Et vous vous êtes dérangé pour une si petite fraternité ?

—Et pourquoi non ? Le bon Pasteur ne se dérange-t-il pas pour une seule de ses brebis ? C'est ce qu'ont très bien compris les Supérieures de ces bonnes filles, en nous demandant, conformément aux prescriptions de la Règle du T. O., de faire la visite canonique de cette fraternité bien petite aux yeux des hommes, mais grande peut-être aux yeux du Dieu qui aime et exalte les petits. Donc, j'ai consacré un jour et demi à rappeler à ces enfants de S. François les vertus qui doivent briller en elles.

Mais comme elles ne sont pas les seules servantes de la communauté, pourquoi ne pas faire participer toutes ces bonnes filles aux fruits de la courte recollection des tertiaires ? Aucun inconvénient dans la circonstance à les admettre toutes indistinctement aux instructions ; j'avais ainsi un auditoire d'une trentaine de personnes.

Les tertiaires vinrent les unes après les autres me rendre compte en particulier de leur manière de vivre et de leur zèle à suivre les prescriptions et l'esprit de la Règle du T. O. J'acceptai aussi la visite personnelle de toutes les autres personnes qui voulurent me manifester l'état de leur âme et demander mes conseils.

Les tertiaires sont déjà d'un certain âge et leurs compagnes encore des jeunes filles d'une vingtaine d'années, voire de 13 ou 14 ans. Aussi l'on comprend facilement qu'il y ait diversité de goût et de caractère entre les unes et les autres. Les plus jeunes néanmoins, malgré quelques défauts inhérents à leur âge, ont bon esprit et le goût de la piété. C'est pourquoi, je résolus de m'entendre avec les Supérieures et M. le Chapelain et d'offrir à quelques-unes, parmi les plus sérieuses, de les recevoir dans la grande famille de St. François sous la bannière du T. O. Celles qui furent choisies acceptèrent avec joie cette faveur du bon Dieu à laquelle un certain nombre aspirait intérieurement. Je donnai donc le saint habit à 6 ou 7 bonnes filles en présence de leurs compagnes et des religieuses de la communauté. Quelle ne fut pas leur joie, leur allégresse après la cérémonie de se voir religieuses elles aussi, filles de François d'Assise ! Mais les

autres eurent le cœur bien gros de n'avoir pas été l'objet des mêmes faveurs ; elles voulurent s'en dédommager en demandant à recevoir au moins le cordon de S. François pour jouir de la protection du Séraphique Père et avoir part aux mérites des bonnes œuvres, prières, pénitences de la grande famille des tertiaires répandue dans l'univers entier.

On ne saurait prévoir l'avenir ; si ces jeunes tertiaires devaient un jour quitter la ruche où elles ont abrité leur jeunesse, elles trouveraient dans les fraternités où elles entre-raient une nouvelle famille religieuse pour les aider à conser-ver, au milieu du monde, cet esprit éminemment chrétien, religieux, évangélique que N.-S. est venu apporter sur la terre aux âmes de bonne volonté, qui est celui de François d'As-sise et de ses vrais enfants. Mais si, avec la grâce de Dieu, elles peuvent demeurer sous le toit qui les abrite, elles puis-eront, dans l'esprit séraphique de leur vocation, un nouveau stimulant pour remplir religieusement leurs devoirs d'état, aussi bien que leurs compagnes et sœurs plus anciennes. La Règle leur inspirera l'esprit d'humilité dans leur humble emploi ; l'esprit de dévouement et de charité des unes envers les autres et surtout envers leurs compagnes plus jeunes, auxquelles elles doivent montrer de la condescendance ; l'es-pirit de respect, d'obéissance et de reconnaissance à l'égard de leurs Supérieures ; la pratique généreuse de ces vertus, le travail qu'elles feront pour les acquérir, leur offrira bien des sujets de mortification, de sacrifice, de renoncement à leur volonté propre, à leurs désirs même légitimes parfois, qu'elles pourront présenter avec joie à Dieu, et notre séra-phique Père les regardera avec amour comme de vrais enfants de l'Ordre de la Pénitence, car tout cela constitue la vertu de pénitence, pénitence vraie, réelle, parfois bien dure à la nature qui n'aime pas à se renoncer. Pour s'exci-ter elles-mêmes dans cette voie de générosité et de pénitence, elles offriront à Dieu ces sacrifices et mortifications tantôt pour elles-mêmes, tantôt pour les âmes du purgatoire, tantôt pour les pécheurs, tantôt pour les mourants et agonisants, pour leur famille, leurs compagnes, les missionnaires et leurs Pères spirituels, les religieux du 1er Ordre.

Courage donc, filles de François d'Assise, la récompense éternelle et le salut des âmes seront le prix de tous vos ef-forts. Oh ! comme nous employerions bien cette année, si nous savions qu'elle dût être la dernière de notre vie !

FR. DAMIEN MARIE, M. O. ⁷⁷
₁₂₂

Dans la pensée de Dieu, ô Marie, vous avez été créée au commencement, et avant tous les siècles. De toute éternité vous avez été prédestinée pour être la Mère du Fils de Dieu.

B. CHARLES DE SEZZE, du 1er Ordre.

CORRESPONDANCE DE ROME.

SOMMAIRE.—Les stations de Carême.—L'Oraison funèbre du Rme Larroca. Les Œuvres de St. Bonaventure.—La sacré congrégation des Rites.—L'Archiconfrérie des chaînes de St-Pierre.—Leon XIII et la Révolution.

Rome, 3 Mars 1891.

Avec la sainte quarantaine ont commencé à Rome les pieuses visites des *stations*. Cette coutume, très ancienne dans l'Eglise, existait déjà du temps de St-Grégoire le Grand à la fin du VI^e siècle. Cet illustre Pontife avait désigné l'église stationnale pour chaque jour du carême, dans l'ordre indiqué maintenant encore par le Missel Romain. Autrefois les Souverains Pontifes allaient eux-mêmes, au jour marqué, presider les offices dans ces divers sanctuaires. Cet usage est tombé en désuétude pendant le Moyen Age, mais on a continué d'y célébrer les saints mystères avec une solennité particulière.

Ce jour-là l'église revêt la parure des grandes fêtes, le pavé est jonché de verdure et d'herbes aromatiques ; des cierges brûlent à tous les autels, les reliques insignes des saints sont exposées à la vénération des fidèles ; la messe de la férie est célébrée à onze heures, et le soir, vers quatre heures, on chante les prières stationnales composées de psaumes, d'oraisons et des litanies des saints. L'église reste ouverte toute la journée, et les fidèles viennent tour à tour gagner les indulgences attachées à ces pieuses visites.

Le 9 du mois dernier, on a célébré dans l'église de la Minerve le service du 30^e jour pour le repos de l'âme du Rme Père Larroca, Maître Général des Dominicains. Mgr Lucien Saracani, franciscain de l'Observance et Evêque titulaire d'Épiphanie, officiait pontificalement. Avant le chant de l'absoute, le T. R. P. Marcellin de Civezza, historiographe des Missions franciscaines, prononça une remarquable oraison funèbre du regretté défunt. La cérémonie, commencée à neuf heures par la récitation de l'Office des Morts, ne fut terminée qu'à une heure de l'après-midi. Outre les fils de St. Dominique et de St. François qui assistaient en très grand nombre à cette pieuse cérémonie, on remarquait plusieurs Evêques et les Généraux des différents Ordres religieux qui étaient venus prier pour le regretté défunt et entendre le discours du savant Père Marcellin de Civezza.

Comme nous l'avons annoncé dernièrement, nos Pères du collège St. Bonaventure à Quaracchi viennent de publier le tome Ve des œuvres du docteur Séraphique (1). Nous n'avons plus à faire l'éloge de cette importante édition qui a été faite par les esprits les plus compétents. Disons seulement que ce volume ne le cède en rien aux précédents. Outre les différents traités mystiques déjà connus, comme *l'itinéraire de l'âme à Dieu*, il contient des opuscules tout à fait remarquables qui n'avaient pas encore été publiés ou qui avaient été profondément altérés, au point qu'on les avait rejetés comme n'étant pas l'œuvre du saint Docteur. Citons entr'autres deux sermons inédits et neuf conférences sur les dons du St-Esprit dont on n'avait publié jusque là que le résumé.

Le 6^{me} et le 7^{me} volumes contiendront des commentaires sur plusieurs livres de la sainte Ecriture. Les traités ascétiques et ceux qui concernent la vie religieuse formeront la matière du 8^e volume, enfin les sermons du saint viendront en dernier lieu. Toutes les grandes bibliothèques devront avoir cette édition des œuvres du Docteur Séraphique. Les quatre premiers volumes se vendent séparément et vont être complétés par une riche table de matières actuellement sous presse.

(1) Ce nouveau volume, grand in-4 de LXIV.—606 pages, se vend au prix de 20 francs, (\$4.00) non compris le port, à Quaracchi près Florence.

Parmi les causes qui sont actuellement soumises à la Sacré Congrégation des Rites, il en est une qui doit être particulièrement chère aux enfants de St-François. C'est celle du vénérable curé d'Ars, J. B. Vianney, qui était, on le sait, membre du Tiers-Ordre franciscain. Dans un décret qu'elle adressait dernièrement à Mgr l'Évêque de Belley, la S. C. des Rites déclarait, après examen, que les écrits attribués au Serviteur de Dieu ne contiennent rien qui s'oppose à ce qu'il soit passé outre dans le procès de béatification. On pourra donc commencer l'étude des deux grandes questions qui devront se débattre successivement : celle de *l'héroïcité des vertus* et celle des *miracles*. Un grand nombre d'Évêques de tous les pays, entr'autres plusieurs Évêques franciscains, ont adressé à Mgr de Belley des lettres postulatrices, témoignant de la réputation universelle de sainteté dont jouit le vénérable cure d'Ars et exprimant le vœu que cette cause reçoive bientôt une heureuse solution.

Dans la séance du 16 février, au Palais Apostolique du Vatican, une nouvelle cause a été introduite devant la Sacré Congrégation, c'est celle du vénérable serviteur de Dieu, le Père Modestin de Jésus et Marie, frère Mineur Alcantarin de la Province de Naples.

Le 22 février l'archiconfrérie des chaînes de St. Pierre célébrait solennellement le 25e anniversaire de sa fondation. L'origine de cette pieuse association est pleine d'intérêt, nous la dirons en quelques mots.

En 1864, à l'époque où la Révolution méditait l'invasion des Etats Pontificaux et préparait les esprits à ce vol sacrilège, on repandit par toute l'Italie des chaînes de montre d'un nouveau modèle, qui furent bientôt de mode et acceptées indifféremment par tous ; elles étaient en acier et se terminaient par un petit globe de même métal. Quel ne fut pas l'étonnement des catholiques, lorsqu'ils apprirent peu après que ces chaînes étaient un *symbole maçonnique*, qu'elles signifiaient l'état de Rome et de Venise, esclaves, disait-on, l'une des Papes, l'autre de la Domination Autrichienne et que ces deux villes devaient secouer le joug sous lequel elles gémissaient. A cette nouvelle tous les honnêtes gens rejetèrent avec indignation ces chaînes qu'ils avaient acceptées sans défiance et qu'ils portaient sans en connaître la signification. Seuls les révolutionnaires et les impies continuèrent à les porter.

C'est alors qu'un jeune Romain, voulant opposer à ce symbole de l'impie révolutionnaire un signe de l'amour qui lie les catholiques au Pape et à l'Église, eut la pensée de faire façonner des chaînes de montre, qui seraient la reproduction aussi exacte que possible des chaînes portées autrefois par le premier Pape et vénérées maintenant dans la Basilique de St-Pierre aux liens. Pie IX de sainte mémoire bénit ce pieux projet qui fut mis à exécution, et bientôt on vit par tout le monde des catholiques nombreux, qui portaient ostensiblement le *fac-simile* des chaînes de Saint Pierre. Ceux-ci s'étant réunis en association, afin de prier aux intentions du Souverain Pontife, Pie IX voulut consacrer leur société et l'érigea en archiconfrérie des chaînes de St. Pierre.

C'est cet acte du grand Pape dont on faisait, le 22 février, à S. Pietro in Vincoli, le 25e anniversaire. La fête a été aussi solennelle que possible. Dès la veille, après le chant des complies, les chaînes furent exposées à l'autel de la confession, dans la Basilique. Celle-ci était richement ornée et brillamment illuminée, par des lustres couverts de cierges qui brûlaient dans toute la grande nef et formaient une triple couronne de lumière au-dessus de l'autel. Le lendemain, la messe fut chantée pontificalement, et le soir, son Eminence le cardinal Mermillod présida la cérémonie, pendant laquelle les précieuses reliques furent portées en procession. Quatre diacres en dalmatiques portaient sur leurs épaules la splendide châsse qui renferme les saintes chaînes, et quatre abbés, en chape et en mitre, tenaient les rubans attachés aux Angles du Reliquaire. Les chanoines de Latran et les principaux membres de l'association, tenant en main des torches allumées, formaient le cortège. Pendant toute la journée et surtout pendant les offices, un grand nombre de fidèles

les vinrent vénérer ces précieuses chaînes et prier pour Pierre, encore captif, et gardé à vue par les soldats du nouvel Hérode, qui s'appelle la Révolution. Comme les premiers chrétiens, ne cessons jamais de prier. *Petrus erat in carcere ; oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.* Nous aussi, enfants de l'Église et de Léon XIII, prions, prions sans cesse, jusqu'à ce qu'enfin l'angé du Seigneur vienne briser les chaînes du Successeur de Pierre et rendre au Saint Captif la liberté qu'il réclame devant Dieu et devant les hommes pour gouverner l'Église de Jésus-Crist.

Prions sans cesse, et ce ne sera pas en vain que nous aurons " *mis dans le Seigneur toute notre espérance.* " Ne vient-il pas de nous montrer une fois de plus que son bras n'est pas raccourci ? Dernièrement encore il y avait en Europe quatre hommes d'Etat qu'unissait étroitement contre l'Église une haine infernale : Bismark en Allemagne, Lutz en Bavière, Tisza en Hongrie et Crispi en Italie. Si quelqu'un se fut avisé de dire il y a quinze mois : " Encore un peu de temps et le prince de Bismark sera méprisé dans son pays, Tisza rentré dans l'oubli, Lutz descendu dans la tombe et Crispi chassé de la Consulta, " on l'aurait traité de fou. Et cependant, cette prédiction est aujourd'hui réalisée : en moins d'un an les persécuteurs sont tombés bruyamment du pouvoir et ont été reniés de leurs propres amis.

Pendant ce temps, Léon XIII, soutenu et dirigé par l'esprit de Dieu, continue vaillamment sa mission et grandit de jour en jour dans l'admiration du monde entier. En dépit des prédictions sinistres de ses ennemis, le saint Pontife vit toujours et porte vaillamment le poids des années joint à celui d'un travail excessif. Aujourd'hui même, j'ai eu le bonheur de le voir et de recevoir sa bénédiction à l'occasion du 13e anniversaire de son couronnement. Je l'ai trouvé comme je l'avais vu il y onze ans ; il ne me paraît pas avoir vieilli. Je l'ai vu dans toute sa majesté, revêtu des ornements pontificaux, porté sur la *sedes gestatoria*, au milieu des *flabelli*, et accompagné d'un imposant cortège de cardinaux, d'évêques et de prélats. Je l'ai vu acclamé par un millier de personnes qui n'avaient pu pénétrer dans la chapelle sixtine et qui se pressaient pour le voir dans la salle Royale. En voyant ce Roi dépouillé de ses États et captif, ce Pontife dont la majesté surpasse de beaucoup toutes celles de la terre, j'étais profondément ému, je pensais à ses persécuteurs qui disparaissent successivement, comme l'impie dont parle la Ste Ecriture et je me rappelais ce mot du grand Racine qui s'applique à chacun de ces malheureux :

" J'ai vu l'impie adoré sur la terre.....

" Je n'ai fait que passer : il n'était déjà plus ! "

FR. BONAVENTURE DE ROUBAIN.

JE SUIS L'IMMACULÉE-CONCEPTION.

LE MIRACLE DE L'ASSOMPTION.

I.

A quelques lieues d'Autun, sur les bords d'une eau courante, au milieu des arbres verts, des grands tilleuls et des chênes séculaires, se dresse un antique et vaste manoir aux lignes austères : c'est le château de Digoine. Le passant qui arrête son regard sur ses murailles noircies par la vétusté, sur ses solides tours, sur les gothiques vitraux de sa cha-

pelle, croit avoir la vague vision d'un temps disparu. Et l'impression du passant n'est point trompeuse. A l'ombre de ces vieux arbres, et dans l'enceinte de ces vieux murs, revit de vieilles mœurs et des vertus d'autrefois.

Ce manoir est l'habitation patrimoniale des Comtes de Musy.

...en 1870, la famille se composait des parents, nous allions dire des patriarches, M. le Comte et Mme la Comtesse de Musy ; de leur descendance, groupée tout entière autour d'eux, et de quinze à vingt serviteurs.

Cette descendance comprenait deux générations : — le fils aîné, Humbert de Musy, son frère Victor, et sa sœur Geneviève, formaient la première ; — les enfants d'Humbert, Marie et Symphorien, encore adolescents, formaient la seconde.

Une place était vide au foyer. La jeune femme de M. Humbert de Musy était morte il y avait déjà plusieurs années, laissant dans le cœur de son mari un deuil inconsolable. La santé de ce dernier resta pour jamais ébranlée par suite des nuits incessantes qu'il avait passées sans sommeil au chevet de l'épouse, disputant inutilement à la mort celle qu'il aimait plus que lui-même. Il était voûté avant l'âge et atteint, dans tous les membres, de douleurs articulaires qui ne le quittaient presque jamais.

Son état cependant, bien que souvent des plus pénibles, était relativement supportable à côté des cruelles infirmités de son frère plus jeune.

C'est l'histoire de ce plus jeune frère que nous allons raconter.

II.

Durant sa première enfance, Victor de Musy avait été assez robuste. C'était un garçon de haute taille, aux traits superbes et accentués, qui rappelait, mais avec une auréole de pure candeur et de bonté profonde, le type célèbre des Bonaparte. Elancé, agile, bien découpé, apte à tout exercice, il semblait promettre un avenir de vigueur. Mais vers l'âge de dix-sept ans, sa santé se troubla, s'altéra, se perdit. Bien que conservant extérieurement sa forte apparence, il était devenu faible et languissant. Tantôt les reins, tantôt les yeux, tantôt les jambes le faisaient souffrir. Il supportait vaillamment tous ces maux, et puisait, dans l'habitude de la douleur et dans la vie sédentaire qu'elle le contraignait parfois à garder, une précoce maturité. Il priait, il méditait, il lisait les livres qui conduisent à Dieu. De sorte qu'un jour le jeune comte dit à ses parents :

— Le Seigneur m'appelle : je veux être prêtre. La famille était trop chrétienne pour s'opposer à cette vocation de son fils bien-aimé. Mais le père jugea prudent et sage de la soumettre à l'épreuve du temps, et il demeura deux ans avant

de donner son adhésion. Après ce laps écoulé, la maladie, s'étant aggravée, devint un obstacle. Le prêtre est un soldat ; et, autant que possible, l'Eglise n'accepte dans sa milice que des hommes qui puissent porter les fatigues multiples de l'apostolat. Victor semblait à jamais incapable d'assumer un tel fardeau sur ses épaules. Son corps était aussi impuissant que sa volonté était énergique.

Donc on hésita longtemps à l'admettre au Séminaire ; et ce ne fut qu'après un mieux accentué et sur ses pressantes sollicitations, que les portes lui en furent ouvertes. Il entra, en 1851, au séminaire d'Annecy.

Il y était à peine depuis quelques mois qu'il commença à ressentir les premières atteintes d'un mal qui devait peu à peu envahir tous ses membres. Ce mal n'était autre qu'une altération progressive des enveloppes de la moëlle épinière.

Ceux même qui ne connaissent point la médecine savent que les affections de cette nature produisent presque toujours, en quelque partie de l'organisme humain, les paralysies les plus graves.

Dans la circonstance, la paralysie se porta tout d'abord sur le larynx, et l'extinction de la voix fut complète. Le jeune homme dut quitter Annecy et retourner dans sa famille.

L'ardeur de son désir de vouer à Dieu, sa foi et sa piété ne faisaient qu'augmenter et se tremper dans ses épreuves. Plusieurs années s'écoulèrent ainsi.

A la suite d'un pèlerinage à Tours, à la suite de ferventes prières devant la Sainte Face, vénérée chez M. Dupont, la voix revint à l'état normal, et Victor profita de sa guérison pour reprendre aussitôt le cours interrompu de ses études, non plus à Annecy, — dont il était bon d'éviter le climat rigoureux ; — mais au séminaire de S. Sulpice, à Paris.

La santé qu'il avait ainsi recouvrée sur un point, ne tarda pas à périlcliter sur d'autres. Durant son séjour à S. Sulpice, sa vue s'affaiblit tellement qu'il ne put recevoir les saints Ordres dans les conditions ordinaires. Sa ferveur extrême, sa haute instruction, les signes manifestes de sa vocation, ne permettant point de lui refuser dans les rangs de la cléricature l'humble place qu'il sollicitait, on lui conféra le sous-diaconat, mais avec la très-exceptionnelle dispense du Bréviaire, dont l'obligation disciplinaire fut commuée pour lui en celle de réciter chaque jour le saint Rosaire. Puis, comme si la lumière physique diminuait en lui à mesure que grandissait la lumière religieuse et qu'il s'élevait graduellement vers le sanctuaire du Soleil de justice, voici que, quand il fut ordonné prêtre, le 24 septembre 1859, à l'âge de trente et un ans, ses yeux étaient si malades qu'il fallut aller encore au-delà de la dispense du Bréviaire. Dans l'impossibilité où il se trouvait de lire les gros caractères du Missel, il fut autorisé à ne dire qu'une seule Messe, toujours la même qu'il savait par cœur, la Messe : *Salve, sancta Pa-*

rens, enixa puerpera Regem. C'était la Messe de la Sainte Vierge, Mère de Dieu et Consolatrice des affligés.

Quelle fête fut pour lui la première célébration de cette messe ! Elle eut lieu dans la chapelle de Digoine, le lendemain de son ordination. Jamais vainqueur parvenant, après mille fatigues et mille combats à entrer dans la capitale conquise, jamais roi, gravissant les marches d'un trône longtemps disputé, ne fut plus heureux et plus rayonnant que le jeune prêtre montant pour la première fois à l'autel.

(A suivre).

H. LASSERRE.

LETTRES DE FRANCE,

LA LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS AUX CATHOLIQUES FRANÇAIS.—LE PÈLERINAGE DES VINGT MILLE.—L'ACHÈVEMENT DE LA BASILIQUE NATIONALE DU SACRÉ-COEUR. — LES PRÉDICATIONS DU CARÈME. — SACRILÈGES ET PROFANATIONS.—UN DRAME MYSTÉRIEUX.

Paris, 31 mars, 1891.

Les persécutions incessantes dont l'Eglise est parmi nous l'objet, les dangers toujours croissants qui menacent nos œuvres et nos institutions les plus chères, préoccupent, de plus en plus, les esprits. Dans ces derniers temps, surtout, les plus dévoués et les plus éminents parmi les catholiques français se sont demandé, avec angoisse, quelle tactique adopter, quel plan de campagne suivre, pour tenir tête efficacement aux entreprises des sectaires et conjurer la ruine morale et religieuse de notre pays. L'Episcopat, dans ces circonstances, ne pouvait longtemps garder le silence. Aussi, l'un de ses membres les plus distingués, un Tertiaire de St-François, Mgr Richard, archevêque de Paris, a récemment pris la parole. Dans une lettre, où il se fait l'écho des enseignements et des conseils du Pape Franciscain Léon XIII, il conjure solennellement les catholiques de France de faire trêve à leurs divisions de partis, de laisser de côté leurs théories et leurs aspirations politiques, pour se rallier tous et se grouper sur le terrain exclusivement religieux ; ils pourront, de la sorte poursuivre, sans trêve ni faiblesse, la revendication des droits de l'Eglise odieusement méconnus et foulés aux pieds. Déjà, la plupart de nos évêques ont publiquement adhéré à ce programme de l'illustre Tertiaire.—Puisse l'union de tous se faire, ainsi, à l'ombre de la croix ; car, la concorde, on l'a dit souvent, c'est la force et c'est le gage du triomphe.

Un autre motif d'espérance pour notre pauvre patrie, déchirée par tant de dissensions intestines et devenue la proie de tant d'exploiteurs insatiables, c'est le mouvement toujours grandissant qui y emporte les intelligences et les cœurs vers

Rome ; c'est " la dévotion au Pape " toujours plus ardente parmi nous ; c'est l'amour, de plus en plus enthousiaste, pour le vicaire de Jésus-Christ. Le vieux Gallicanisme d'autrefois, — si vaillamment combattu par nos Franciscains d'avant 1789, — est mort, Dieu merci, et enterré sans retour, avec son cortège d'asservissements et de hontes ; le Concile du Vatican lui a porté le dernier coup. L'une des preuves les plus palpables que nous en ayons, à l'heure présente, c'est le pèlerinage national qui se prépare, pour la fin de l'année, le grand pèlerinage des ouvriers Français à Rome. Si l'enfer ne vient pas entraver cette manifestation splendide de la *vraie* France, ils seront *vingt mille hommes*, au mois de novembre prochain, vingt mille artisans et gens du peuple, aux pieds de Léon XIII. De toute part l'entreprise s'organise ; elle a à sa tête — pourrions-nous l'oublier, — deux fils du patriarche d'Assise : le cardinal Langénieux, Tertiaire et archevêque de Reims, qu'on a si bien surnommé " le cardinal des ouvriers, " et un autre Tertiaire, monsieur Harmel, le grand industriel catholique, celui qui, s'inspirant des traditions de St-François, a consacré sa vie à la régénération des travailleurs et fait surgir, au Val des Bois cette merveille de notre temps qui s'appelle l'usine chrétienne.

Un nouvel élan vient d'être donné à la construction et à l'achèvement de l'Eglise votive du Sacré-Cœur, à Paris, monument d'expiation élevé, on le sait, par la France pénitente et repentante. La vaste basilique pourra, suivant toute apparence, être complètement livrée au culte, avant la fin de l'année, mais avec des toits de bois provisoires à la place des dômes et des coupoles. L'une des chapelles, consacrée à notre Séraphique Père St-François, à St-Antoine de Padoue et à St-Claire, est due aux innombrables et généreuses offrandes de nos tertiaires. Le chiffre de ces offrandes dépasse, actuellement, trois cent vingt six mille francs. Une souscription, en outre, a été ouverte, sur l'initiative de nos Pères de l'Observance pour la statue du Patriarche d'Assise, qu'on se propose d'ériger. Les amis de l'Ordre ont déjà répondu à cet appel et le jour n'est pas éloigné où l'image du Séraphin de l'Alverne se dressera dans notre sanctuaire national. Le Canada, lui aussi, a sa place d'honneur dans l'œuvre du Sacré Cœur : l'une des chapelles, celle de St-Jean-Baptiste, est due aux aumônes de ce noble pays.

Nous ne saurions passer sous silence le magnifique réveil de piété dont, en beaucoup de lieux, les prédications du Carême ont été l'occasion et le moyen. A Paris, notamment, aux conférences de Notre-Dame, prêchées par Mgr d'Hulst, l'élite de la société se pressait, chaque Dimanche ; et la communion générale du jour de Pâques, à laquelle des milliers et des milliers d'hommes ont pris part, a offert un spectacle digne des vieux siècles chrétiens. Dans toutes les

villes où nos religieux de St-François ont fait entendre leur parole, nous savons que des succès inespérés ont aussi couronné leurs efforts et leur apostolat.

Comment les suppôts de Satan resteraient-ils indifférents à ces triomphes de Jésus-Christ ? Aussi ils y répondent, en ce moment, par un redoublement de fureur. Les Francs-Maçons n'ont pas craint, ces jours derniers, dans des discours et dans des documents rendus publics, de faire appel à la force brutale contre l'Eglise et d'inviter, de nouveau, les hommes qui nous gouvernent à poursuivre, avec ardeur, la ruine des Congrégations religieuses et la démoralisation du pays. En outre, des banquets et des réunions sacrilèges ont eu lieu dans les Loges et dans les arrière-Loges, durant la Semaine Sainte. Nous ne saurions relater toutes les infamies dont certaines villes de France ont été le théâtre, sous ce rapport.—Qu'il nous suffise de dire que nous savons, à n'en pouvoir douter, que, dans beaucoup de lieux, les membres des sociétés secrètes ont, dans leurs cérémonies nocturnes, foulé aux pieds le crucifix, craché sur des hosties consacrées qu'ils étaient allé chercher hypocritement à la Sainte Table et qu'ils ont frappées à coups de poignard.—Un vénérable religieux de St-François nous parlait, tout récemment, d'abominations plus effroyables encore que la plume se refuse à décrire et dont il a eu des preuves indiscutables.—Au reste, pour montrer à nos lecteurs, jusqu'où descendent, parfois, dans le crime,—au sein même de notre France,—les misérables affiliés de ces sectes sataniques, nous croyons intéressant de raconter un fait arrivé, il y a quelques années, à Paris, et que nous tenons des sources les plus sûres.

Un soir, l'un des prêtres les plus zélés de la capitale, vit entrer chez lui un inconnu qui, en termes convenables, le pria de l'accompagner, afin d'administrer les derniers sacrements à un homme qui allait mourir. Le prêtre le suivait sans défiance, lorsque, arrivé dans la cour, le visiteur l'arrêta en lui disant ces étranges paroles : " Vous ne pouvez venir qu'à une condition, c'est d'avoir les yeux bandés ; sans cela l'homme, dont je vous ai parlé, mourra sans sacrements." L'ecclésiastique, d'abord interdit, comprit vite quel était son devoir. Il accepta courageusement l'obligation qui lui était imposée et put apercevoir, tandis que l'inconnu préparait le bandeau destiné à lui fermer les yeux, une voiture attendant non loin de là et dans l'intérieur de laquelle deux hommes étaient assis. On le fit monter et le fiacre partit. Où alla-t-il ? Fit-il des détours, dans le dessein de sembler faire un long trajet ; ou bien alla-t-on, réellement, à un endroit éloigné ? Le prêtre l'ignore ; toujours est-il que la voiture roula longtemps. On s'arrêta enfin et l'on fit descendre l'ecclésiastique, les yeux toujours bandés. On entra dans une maison ; on descendit un escalier qui paraissait s'enfoncer profondément dans les entrailles de la

terre, et lorsqu'enfin on enleva au prêtre, dont on tenait les mains, le bandeau qui lui couvrait les yeux, il se trouva dans un cachot obscur : dans un coin, un malheureux était enchaîné à la muraille. " Cet homme, dit une voix, a trahi les secrets de la Franc maçonnerie ; il va être muré ici, pour y périr ; comme il nous a rendu des services, nous lui avons accordé la faveur de recevoir les sacrements, qu'il réclamait comme une grâce ; donnez les lui ! "

Resté seul avec son pénitent, le prêtre, terrifié, lui prodigua les secours de la religion. Quels terribles secrets recueillit-il de sa bouche ? Dieu seul le sait. Mais, quelques instants après, des hommes masqués entrèrent : en vain, le prêtre, se jetant à leurs pieds, demanda grâce et pitié pour la victime. On l'entraîna hors du cachot et il put voir, avant son départ, des misérables, munis de truelles, de plâtre et de pierres, qui murèrent la porte et livraient ainsi à un trépas effroyable celui qu'ils accusaient d'avoir trahi ses serments.

Le prêtre, les yeux bandés de nouveau, fut ramené à son domicile par l'inconnu qui, sous peine de mort, lui prescrivit de garder un silence absolu sur ce qui venait de se passer. Le courageux ecclésiastique n'hésita pas toutefois à courir chez un commissaire de police auquel il raconta sa lugubre aventure, le suppliant de rechercher les criminels. Le magistrat fut aussi embarrassé qu'ému par ce récit : Où chercher ? Dans quel quartier ? aucun indice, hélas ! ne pouvant faciliter sa tâche. Quant aux renseignements qui eussent pu faire découvrir l'identité de la victime, le prêtre déclarait que, lié par le secret inviolable de la confession, il n'en pouvait fournir aucun. Le crime est donc resté impuni ...ici-bas.

Que ceux de nos lecteurs que cette tragique histoire aura impressionnés, veuillent bien demander à Dieu, dans leurs prières, la conversion de tous ces malheureux que le démon tient captifs sous le joug des sociétés secrètes et dont il se sert, en ce moment surtout, pour détruire la France chrétienne.

L. DE KERVAL,

Du 3e Ordre de St. François.

Je voudrais avoir la dévotion la plus tendre envers la T. S. Vierge ; je déclare que j'ai remis entre ses mains la grande affaire de mon salut éternel.

J'aime Marie de mon amour le plus ardent, comme un fils aime la meilleure des mères, et je désire que tous l'aiment et lui portent le plus grand respect.

St. LÉONARD DE PORT MAURICE.

Le frère Didace, Récollet.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse de Québec* (28 mars 1891) un article que nous reproduisons ici presque en entier, concernant un de nos anciens religieux Récollets, et qui intéressera, nous en sommes sûrs, tous les Canadiens qui le liront.

Après avoir rappelé que parmi les personnages illustres qui ont brillé au Canada, plusieurs sont français d'origine, et plusieurs autres ont reçu le jour dans la Nouvelle-France, l'auteur de l'article ajoute :

“ Il est cependant un nom que le temps, ce grand destructeur des souvenirs, a jeté depuis longtemps dans le gouffre de l'oubli, mais qui mérite particulièrement d'être connu ; c'est celui du bon frère Didace (Pelletier), Récollet, mort aux Trois-Rivières en odeur de sainteté le 21 février 1699. Il me semble que, dans un temps où l'Église semble vouloir placer sur les autels trois des principaux personnages de notre histoire, qu'elle vient de déclarer Vénérables, il est bien à propos de chercher les moyens de faire revivre la mémoire de ce bon religieux.

Mais comment donc le souvenir de cet humble et premier Récollet canadien a-t-il pu se perdre presque entièrement parmi nous, après avoir été si grandement honoré, non-seulement en Canada, mais en France et même à Rome ? L'Écriture Sainte ne dit-elle pas : “ In memoria æterna erit justus — La mémoire du juste sera éternelle ? ” (P. 111-7.) Oui, sans doute, mais elle dit aussi, “ *Mirabilis Deus in sanctis suis.* — Dieu est admirable dans ses saints.” Il est admirable par les grâces privilégiées qu'il leur accorde pendant leur vie et par les prodiges qu'il opère par eux ; il l'est encore par les lieux, les temps et les circonstances dans lesquels il les honore et les glorifie. Quelquefois il opère des prodiges par leur intercession dans des lieux particuliers, comme à Lourdes en France et à Sainte-Anne de Beaupré en Canada. Quelquefois, pendant la vie des saints, le plus souvent après leur mort ; puis, dans certains cas, après un long espace de temps, comme d'oubli, il les remet en honneur. C'est ainsi que les reliques de Sainte-Anne, de Saint-Etienne, de Sainte-Philomène ont été longtemps ignorées et sans honneur. Dans notre pays on n'a pensé sérieusement à faire revivre et briller les vertus des Vénérables François de Laval, Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeoise que longtemps après leur mort.

Qui sait si les circonstances particulières qui m'ont donné l'occasion et les moyens de communiquer aux lecteurs de la *Semaine Religieuse de Québec* les renseignements que je vais fournir (et qui, je crois, n'ont pas encore été publiés) sur le bon et saint frère Didace, ne sont pas dans les vues de la Providence un moyen de renouveler et de faire renaitre dans le pays la confiance générale qu'on avait en lui pendant sa vie et pendant les premières années qui ont suivi sa mort ?

Pour le succès de la canonisation d'un saint, il faut des miracles qui viennent confirmer le titre qu'il peut avoir à cette gloire. Et les miracles, comme le dit la *Semaine Religieuse* du 6 sept. 1890, ne se produisent pas ordinairement sans la prière et l'intercession. Pour prier et invoquer ceux qui, à juste titre, sont regardés comme des saints, il faut les connaître quelque peu.” — Mais qui donc parmi notre peuple connaît le frère Didace ? Combien même dans le clergé et parmi les personnes instruites n'ont jamais entendu parler de lui ? ou du moins n'ont que peu de notions sur sa vie ? — Espérons que le récit suivant des faveurs obtenues par son intercession fera renaitre la confiance en ses mérites et inspirera à plusieurs la pensée de recourir à lui pour obtenir du ciel des grâces et des faveurs.

Mais quelles sont donc ces circonstances particulières dont je viens de parler ? L'abbé Raymond Casgrain va nous l'apprendre dans la note suivante qu'il a placée en tête d'une copie du manuscrit de Jacques Viger, que l'abbé Verrault possède :

“ Lors de l'incendie de l'église et du couvent des Récollets de Québec, arrivé le 6 septembre 1796, une grande quantité de feuilles volantes, emportées de leur bibliothèque et de leurs cellules en flammes, furent entraînées par le vent du côté de la Basse-Ville. Une de ces feuilles, fort belle gravure, tomba, à demi consumée, dans la cour d'une maison de la rue Saut-au-motelot. Le propriétaire, M. Baillargé, père de l'avocat du même nom, si bien connu aujourd'hui à Québec, ramassa cette gravure et la garda chez lui. Elle devint ensuite la propriété de ce dernier et resta longtemps perdue dans ses cartons. Il y a trois ans, (c'est-à-dire, vers 1886) Monsieur Gonzague Baillargé l'ayant retrouvée et désirant obtenir des renseignements sur le personnage qu'elle représentait, me pria de passer chez lui. J'admirai la beauté de cette gravure ; mais je fus bien plus étonné de l'inscription qui se lit au bas. Le portrait, qui a huit pouces de hauteur sur six de largeur, représente un moine Récollet en prière devant un crucifix. La tête penchée dans un profond recueillement, il tient la main gauche appuyée sur la poitrine et dans la droite il porte un crâne. Au-dessus de la gravure on lit ce qui suit : “ Le vrai portrait du très religieux frère Didace Pelletier, frère lay Récollet, natif de Sainte-Anne, en Canada, mort en odeur de sainteté dans la mission de la Nouvelle-France, le 21 février 1699, âgé de 41 ans, et 20 de religion, et que Dieu honore par plusieurs miracles.”

Je fus obligé d'avouer mon ignorance à M. Baillargé. Je n'avais aucun renseignement à lui donner, mais je lui ai promis d'en rechercher. J'interrogeai, en effet, nos hommes les plus compétents, particulièrement M. l'abbé Verrault.

M. Verrault ne connaissait pas la gravure, mais il me dit qu'il était en possession d'un petit manuscrit venant de M. Jacques Viger qui contenait une suite de procès authentiques sur la vie et les miracles du frère Didace, et il eut la complaisance de m'en faire parvenir peu de temps après une copie. En me la confiant, il me pria d'essayer, pendant le séjour que j'allais faire l'hiver suivant à Paris, de trouver d'autres gravures du frère Didace, car celle que possède M. Baillarge a été fort endommagée par le feu. Je le lui promis et courus à maintes reprises les boutiques des bouquinistes, mais sans le moindre succès. Enfin, j'allai consulter la riche collection d'estampes de la Bibliothèque Nationale, et, à ma grande satisfaction, j'y trouvai une copie admirablement conservée du bon frère dont je fis prendre immédiatement plusieurs photographies.

“ Une de ces photographies est maintenant exposée au Palais Cardinalice. Les Pères Rédemptoristes qui desservent la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré avaient droit d'en posséder une, car c'est dans cette paroisse privilégiée que le frère Didace est né. N'est-ce pas un fait digne de remarque, ou plutôt n'est-ce pas un dessein particulier de la Providence, que le premier Canadien mort en odeur de sainteté et favorisé de miracles, ait pris naissance dans cette paroisse de miracles opérés en faveur du peuple canadien ?

“ Le monastère des Ursulines des Trois-Rivières avait également droit à un de ces portraits, car cette maison est un des rares endroits du pays où la mémoire du frère Didace n'a pas été entièrement oubliée, outre que c'est aux Trois-Rivières qu'il est mort. Il a été inhumé dans l'église des Récollets de cette ville, qui malheureusement, par suite des vicissitudes de la conquête est devenue un temple protestant. Les restes du frère Didace y reposent-ils encore ? ou bien ont-ils été transportés ailleurs ? C'est une question à laquelle personne, que je sache, n'a encore répondu. Il est probable toutefois qu'ils n'ont jamais été touchés.

(A suivre)

LA DANSE.

R. P. DIRECTEUR,

Tout récemment le vénérable directeur d'une jeune Fraternité m'écrivait plein de joie à peu près en ces termes :

"Je suis heureux de vous apporter une bonne nouvelle de notre Congrégation naissante.—Vous aviez insisté, mon Père, à la sainte visite, sur un point bien important surtout pour notre petite jeunesse : sur les dangers de la danse, et vous avez dit clairement que tous les jeunes garçons et les jeunes filles qui ne renonceraient pas à la danse et à n'importe quelle danse, même celle qui se fait aux noces, ne devaient pas se présenter pour recevoir le saint habit du T. O.

"Après cet avis, beaucoup, je dirai presque tous mes jeunes gens se sont présentés; et en les recevant vous sembliez éprouver quelque crainte.....Maintenant, rassurez-vous, mon R. Père; quelques-uns de mes jeunes Tertiaires viennent de se marier; ils ont célébré leurs noces ailleurs; je leur ai bien recommandé de se rappeler leur promesse comme tertiaires. Ils m'ont fait honneur : Mon Père, ils n'ont pas dansé ! aucun Tertiaire, aucune Tertiaire n'a dansé, à la grande édification de la paroisse considérable où ils se trouvaient. J'en reste tout fier et je m'empresse de vous faire part de ma grande satisfaction....."

Je connais un religieux, missionnaire, à qui la petite jeunesse canadienne se plaît à s'adresser pour lui demander des conseils. Le doute presque invariable est touchant la danse : "Mon Père, *est-ce un péché de danser ?*"

Ce missionnaire m'avoue que sa réponse est aussi *invariablement* celle-ci : "Mes pauvres petites filles, dites-moi un peu : N. S. a-t-il dansé ? la T. Sainte-Vierge a-t-elle dansé ?"

La question finit là tout court !

J'ai annoncé R. P. Directeur, comme un point essentiel de *discipline* pour tous les Tertiaires, mariés comme non mariés, que toute danse quelconque leur est défendue.

Une bonne femme mariée et mère de famille vint me trouver un jour après le sermon sur la danse et me dit : "Mon Père, c'est donc bien sûr que la danse est défendue aux Tertiaires ? moi j'aime bien le T. O. et je pensais me mettre, moi aussi, de cette Fraternité-là ; mais j'aime encore plus la danse. Si je me fais Tertiaire, je pourrai-t-y plus danser bien sûr, mon Père ?" Sur ma réponse fermement négative, la bonne âme se retira disant : "eh ben ! c'est correct ! on attendra ; car moi j'aime encore trop la danse !"

Pauvres danseurs et pauvres danseuses !

S'ils voulaient croire, au moins, à un grand docteur de l'Eglise qui assure que tous ceux qui se plaisent à jouer, à s'amuser, à badiner avec le diable ne doivent rien prétendre à l'héritage de Jésus-Christ !

Un de nos Pères, très-zélé pour le salut des toutes ces pauvres âmes, passant un jour devant une maison remplie de danseurs et de danseuses, entre brusquement et, se plaçant au milieu de la salle de danse, il se met à crier de toutes ses forces : N. S. Jésus Christ est un insensé ; la T. S. Vierge est une insensée ; les apôtres sont des insensés ; tous les saints du ciel n'ont été que des insensés !”

Tous les assistants furent stupéfaits en attendant un tel blasphème sorti de la bouche d'un religieux déjà connu pour la sainteté de sa vie, et on lui demande pourquoi il a ainsi parlé ? “ Parceque, dit le saint homme, ni N. S., ni la Ste-Vierge, ni les Apôtres, ni les saints n'ont dansé ; aucun d'eux n'allait aux réunions folâtres, inconvenantes comme la vôtre. Ainsi ou bien vous avez raison, et alors N. S. s'est trompé, ou bien N. S. a raison, et vous.....

C'est le bienheureux Jacques de Todi, franciscain, qui fit cela.

Voilà pour les danseurs et les danseuses qui devraient se mettre devant les yeux, quand ils vont à la danse, le plat contenant la tête de S. Jean-Baptiste. L'horreur que leur inspirerait le souvenir de ce crime affreux, commis par Hérode pour plaire à une *danseuse*, les guérirait sûrement de leur diabolique démangeaison de vouloir danser *quand même*.”

F. FR. M. OBS.

Nous ne pouvons que nous associer à la joie de ce bon prêtre à la vue de la fidélité avec laquelle ses Tertiaires ont gardé leur parole. Nos félicitations les plus cordiales à ceux-ci ; ils les méritent. Par ces temps où l'on trouve si peu de caractères fermes, où la plupart des chrétiens et des chrétiennes plient comme des roseaux devant le soufflé du monde, ne savent pas dire : Je veux faire mon devoir sans m'inquiéter du qu'en-dira-t-on ;—la fermeté de ces jeunes Tertiaires est digne de tout éloge. Oui, que le Dieu qui les a fortifiés dans l'épreuve, les bénisse après qu'ils en sont sortis vaillamment ! Courage et persévérance ! vous qui avez eu du cœur ; persistez dans votre fidélité à Dieu par l'observance exacte de vos engagements de Tertiaires.

Et vous, enfants de S. François qui lisez ces lignes, apprenez à vous distinguer toujours du monde. Ne demandez jamais si la danse est un péché ? Quand même quelquefois elle ne serait pas coupable, elle ne vous convient jamais. N'êtes vous pas *religieux* ? n'êtes vous pas membres de l'Ordre de la *Pénitence* ? Ne devez vous pas *réagir contre les folies du monde, arrêter ses débordements, apaiser la colère divine, travailler à sauver le monde* ? AVEC CELA, pouvez-vous danser ?

FR. JEAN-BAPTISTE, M. OBS.

CONNAITRE DIEU ET JÉSUS-CHRIST.

VOILÀ LA VIE ÉTERNELLE.

III

—Mon Père, nous avons vu, dans notre première causerie, que vivre c'est connaître, et, dans la deuxième, qu'il y a deux sortes de connaissance ou de vie. Une connaissance ou vie *naturelle*, et une connaissance ou vie *surnaturelle*. Mais, si je ne me trompe, vous n'avez pas dit tout ce que l'on peut savoir sur ce sujet. J'attends encore quelques éclaircissements.

—Je vais essayer de satisfaire ton désir ; les matières que nous traitons sont fort délicates et ont été l'occasion de beaucoup d'erreurs condamnées par l'Eglise. Avec la grâce de Dieu, nous tâcherons d'éviter ces écueils. Du reste, ce que je te dirai, je le soumetts, à l'autorité infaillible de l'Eglise, notre mère, chargée de nous préserver de tout mensonge ou fausseté. Cette observation faite, je commence. Mais, dis-moi, sais-tu bien clairement ce qu'on entend par le *naturel* ?

—Je n'en ai qu'une idée vague. Veuillez, s'il vous plaît, me mettre, comme on dit vulgairement, les points sur les i.

—Par naturel on entend d'abord tout ce qui est absolument nécessaire pour constituer une nature. Par exemple, il est naturel à l'homme d'avoir un corps et une âme spirituelle, parce que le corps et l'âme spirituelle sont indispensables pour constituer un homme. Un corps sans âme n'est tout au plus qu'une bête. Un esprit sans corps est un ange. As-tu compris ?

—J'ai compris ; je me souviendrai que la nature humaine se compose nécessairement d'un corps et d'une âme spirituelle ; et conséquemment, que le corps et l'esprit sont naturels à l'homme.

—Bien. On entend encore par naturel, ce qui découle nécessairement des éléments constitutifs dont je viens de parler. De l'union intime et *formelle*, (comme disent les savants) du corps et de l'âme, il suit nécessairement que le corps est vivant, comme déjà l'âme est vivante par nature. Par conséquent encore, il est naturel à l'homme de pouvoir connaître, ou, si tu préfères, il a naturellement la faculté, la puissance de connaître. Un homme vivant qui n'aurait ni dans son corps ni dans son âme aucune puissance, aucune faculté de connaître, est une chose impossible. Jamais on n'en verra. Concluons donc que tout homme qui existe a naturellement dans son corps et dans son âme quelque faculté de connaître.

—Ainsi, d'après ce que vous dites, on ne peut trouver quelqu'un qui soit en même temps privé de tous ses sens ?

—Non ; un homme peut être aveugle, sourd, etc ; mais il

est absolument impossible qu'il soit privé de tout moyen de connaître les choses extérieures : quand quelqu'un en arrive là on dit qu'il est mort. Un homme mort n'est plus un homme.

—C'est entendu : il est naturel à tout homme d'avoir le moyen de connaître par son corps et par son âme. Mais que peut-il connaître par ses facultés naturelles ?

—Tu vas me répondre toi-même. Je suppose que tu passes devant une maison, qu'en vois tu ?

—Je n'en vois que l'extérieur.

—En peux-tu voir l'intérieur tant que tu restes dehors ? Peux-tu par tes yeux, savoir comment la maison est composée, ornée à l'intérieur ?

—Vous savez bien que non ; personne n'ignore que pour connaître l'intérieur d'un palais il faut ou bien pénétrer à l'intérieur ou bien que le maître de céans sorte, afin de manifester aux étrangers qui passent, comment son château est construit, meublé, décoré. Au fond ces deux manières de connaître le dedans d'une habitation ne diffèrent pas entr'elles. De toute nécessité, le propriétaire de l'endroit doit intervenir pour qu'un passant sache ce qui se trouve chez lui.

—Bien répondu. Cet exemple n'est pas le seul que l'on puisse apporter. En voici encore un autre, entre mille. Chacun de nous a bien des pensées dans son esprit, et personne ne peut savoir ce que pense autrui, ce qui est dans l'esprit de son voisin, si ce voisin ne le lui découvre, ne le lui révèle.

—C'est vrai, cher Père ; mais vos paroles me font entrevoir une règle générale. Ni notre corps, ni notre âme ne peuvent voir par leurs moyens naturels l'intérieur, le dedans des choses. Est-ce bien cela ?

—C'est cela. Nous voici sur la voie pour bien discerner le naturel du surnaturel. Tu as compris qu'on ne peut voir l'intérieur des choses que si on nous le fait connaître, que si on nous le révèle. Le propriétaire est-il obligé de révéler aux étrangers ce qui se trouve chez lui ? Es-tu obligé de révéler à autrui tout ce que tu penses ?

—Non, évidemment ! on ne révèle ses secrets qu'aux amis, qu'aux membres de la famille.

—Tu as raison. Dès lors, quand on dévoile ses secrets à un étranger, c'est une faveur, une grâce qu'on lui accorde, n'est-il pas vrai ?

—C'est vrai.

—Mais cette faveur qui n'est pas dûe à la nature d'étranger, n'est-elle pas un don *surnaturel* pour celui-ci ? C'est-à-dire au-dessus de la nature étrangère et de ses moyens naturels de connaître.

—Il me le semble, cher Père ; mais j'hésite à me lancer

sur ce terrain. Je croyais que le surnaturel ne se trouve qu'en Dieu.

—Mon enfant, il y a deux sortes de surnaturel. Le *relatif* et l'*absolu*. Une chose peut être surnaturelle à certaine créature et naturelle à une autre créature ; ce n'est donc qu'un surnaturel *relatif* ; mais il est une chose qui est surnaturelle par rapport à toute créature existante ou possible : c'est le surnaturel *absolu*. Tu as déjà un exemple du surnaturel relatif dans le voyageur à qui on révèle l'intérieur d'un édifice devant lequel il passe ; en voici un autre. La nature de ce qui est *matériel* n'exige nullement qu'un objet matériel soit uni intimement à un esprit, à une âme *spirituelle* ; par ses propres moyens cet objet ne pourrait ni connaître ni opérer cette union intime, qui *lui est surnaturelle*. Si elle est produite par le Créateur, comme entre notre corps et notre âme, le corps matériel se trouve placé dans un état de surnaturel relatif, et reçoit de cette union des qualités nouvelles, qui lui sont surnaturelles, c'est-à-dire non essentielles à sa nature, ni exigées par celle-ci, ni capables d'être obtenues par celle-ci laissée dans son état naturel. Y es-tu ?

—Il me semble. Je vois qu'un corps humain séparé de son âme ne pourra jamais par lui même se réunir à elle, ni être vivant sans elle.

—Bon. Mais le *surnaturel absolu* consiste dans une relation intime de la créature avec Dieu.

—Est-ce que nous en avons d'autre que celle-là ?

—Sans aucun doute, mon ami. N'y a-t-il pas de rapport naturel entre un ouvrier et son ouvrage ? Et ne sommes-nous pas l'œuvre des mains divines ? Il faut nécessairement admettre des relations naturelles entre Dieu et nous.

—Quelles sont-elles ?

—Il serait trop long de les énumérer ; du reste, nous en reparlerons plus tard, s'il plaît à N. S. ; pour le moment contentons-nous de savoir qu'il y a, entre lui et nous, l'union naturelle qui se rencontre entre l'ouvrier et son ouvrage ; en outre, que Dieu a mis sur nous sa marque de fabrique ; c'est-à-dire, son image extérieure, son portrait, le signe qui représente l'extérieur de la divinité.

—Expliquez-moi cela, s'il vous plaît, car vous me dites du nouveau.

—S. Bonaventure nous dit que l'âme humaine est comme un miroir spirituel que Dieu a créé pour le connaître ; par conséquent, qu'il a tourné vers lui. Qu'arrive-t-il quand tu mets un miroir devant toi ?

—Mon portrait s'y peint aussitôt.

—Il en est ainsi pour nous. Le portrait de Dieu se peint naturellement en nous ; mais remarque bien que nous n'avons *naturellement* qu'une image, une chose superficielle

et non la substance de Dieu. Rappelle-toi ce que nous avons dit précédemment sur ce sujet.

—Je me le rappelle. Cependant, je n'ai jamais remarqué en moi ce portrait de Dieu. Quel est-il ?

—Avant de répondre, une petite question, je te prie. Sais-tu ce que c'est que l'infini ?

—Oui ; c'est ce qui n'a aucune limite ou fin.

—Bien, mais puisque tu comprends cette idée, tu l'as donc dans l'esprit ?

—Evidemment, et tout le monde l'a aussi, je pense ?

—Certainement, chacun comprend ce que veut dire le mot infini. Or, remarque bien que Dieu est le seul être infini, donc tu as son idée ; et qu'est-ce qu'une idée, sinon l'image extérieure le portrait d'un être ?

—Je n'y avais pas pensé. Mais, désormais, je saurai que chaque homme a naturellement l'idée de l'infini, c'est-à-dire le portrait de l'infini, la représentation de l'extérieur de Dieu qui seul est infini. Dès lors, quand mon esprit contemple cette image superficielle de Dieu, il voit Dieu à l'extérieur comme quand je contemple en esprit les choses que j'ai vues autrefois extérieurement ?

—Oui, et cela est dans sa nature d'être intelligent ; c'est par là que son âme a la vie naturelle. La vie surnaturelle lui est donnée quand Dieu lui révèle ses secrets, l'admet dans son intimité, lui manifeste son intérieur, le dedans de la divinité, le mystère de la Ste-Trinité avec ces conséquences. C'est là ce qu'on appelle la Révélation surnaturelle, ou simplement la Révélation ; voilà la faveur suprême, voilà la grâce que Dieu a bien voulu nous faire.—Pourrais-tu résumer ce que nous avons dit aujourd'hui ?

—J'essayerai volontiers, mon Père.—Vous avez dit que le naturel est d'abord ce qui constitue la nature des choses, comme le corps et l'âme constituent la nature humaine ; puis ce qui découle nécessairement de ces choses essentielles, comme la connaissance par le corps et par l'âme de l'homme ; enfin ce que peut la nature par ses moyens naturels. Or, par ses facultés naturelles, l'homme peut connaître l'extérieur des choses créées et même de Dieu : cette connaissance extérieure des choses constitue la vie naturelle de chacun de nous. Ai-je bien dit ?

—Parfaitement, continue.

—Par le surnaturel on entend ce qui est donné en plus de la nature, comme quand on fait connaître à l'étranger les secrets de famille, ou qu'on met quelqu'un en relation intime avec soi, qu'on lui donne des pouvoirs qui ne lui sont pas dûs. Par le surnaturel, l'homme connaît l'intérieur, le dedans des choses. Si c'est l'intimité des choses créées, il a le surnaturel relatif ; si c'est l'intérieur de la nature divine, il est élevé à l'état surnaturel absolu. Et telle est la grâce que Dieu nous a faite.

(A suivre).

FR. JEAN-BAPTISTE. M. O.

CHRONIQUE.

Une heureuse fin.—“Le doyen de la franc-maçonnerie, M. Quénet-Blary, franc-maçon depuis 70 ans et vénérable d'honneur de la loge de Dunkerque, est mort à 91 ans. Une médaille d'honneur lui avait été décernée l'année dernière par le Gr. O. de France, en récompense des services qu'il avait rendus à la secte.

“ Le défunt n'était donc pas le premier venu, et la franc-maçonnerie s'apprêtait à lui faire de magnifiques funérailles ; le conseil de l'ordre du Grand-Orient de France avait désigné une délégation, tous les ateliers du rite français devaient envoyer des députations, etc.....

“ *Palatras !* tous ces beaux projets sont tombés à l'eau. M. Quénet a eu les honneurs de la sépulture religieuse, car, avant de mourir, il s'était réconcilié avec Dieu.

Nouvelles franciscaines d'Orient.—Nos Pères de Terre-Sainte viennent d'ouvrir une nouvelle chapelle à Alexandrie (Egypte). L'accroissement considérable de la population dans cette ville cosmopolite rendait nécessaire la construction d'une nouvelle église, pour les catholiques des différentes nations qui viennent s'établir en grand nombre dans cette grande cité. Le révérendissime Père Jacques de Castelmadama, Custode de Terre-Sainte, a compris cette nécessité et il a voulu y pourvoir autant que le lui permettent ses ressources. Malgré les œuvres considérables qu'il a à soutenir en Palestine et qui absorbent toutes les offrandes que lui envoient les fidèles, il a ouvert à Alexandrie une nouvelle chapelle, qu'il a dédiée à St-Antoine, Abbé, et qu'il espère voir se transformer en une vaste église.

La bénédiction du nouveau sanctuaire a eu lieu le 17 janvier : elle a été faite par le T. R. P. Antoine de Tivoli, curé de Ste-Catherine, à Alexandrie. Pendant la messe solennelle, les élèves de l'école dirigée par nos Pères ont fait entendre des chants appropriés à la circonstance.

Le R. P. Camille d'Alep a été attaché à cette nouvelle paroisse pour la desservir ; désormais la sainte messe sera célébrée tous les jours dans ce quartier de la ville si déshérité jusque là, et les pauvres malades pourront recevoir facilement les sacrements.

Conversion de deux juifs en Terre-Sainte.—Un religieux de Terre-Sainte, écrivant le 18 janvier 1891 à notre Provincial, lui parle, entre autres choses, de la conversion de deux juifs.

Le premier, dit-il, a été baptisé la veille de l'Épiphanie, par le Rme P. Custode de Terre-Sainte, et le second, aujourd'hui, par le R. P. Curé de Bethléem. Ces deux cérémonies ont eu lieu dans l'église paroissiale, avec une solennité inaccoutumée, en présence d'une foule nombreuse.

Le R. P. Curé, pour faire comprendre à ses paroissiens toute l'importance et la grandeur de l'acte qui allait s'accomplir sous leurs yeux, leur a rappelé toutes les grâces que donne ce sacrement, et les graves obligations qu'il impose à tous ceux qui ont eu l'inexprimable avantage de le recevoir.

Pendant la messe chantée, le nouveau baptisé, revêtu d'habits blancs, comme dans la primitive Église, avait une place particulière dans le sanctuaire, en face du tabernacle. L'émotion du nouveau converti s'est communiquée à l'assistance et bien des larmes silencieuses y ont coulé.

Monument en l'honneur d'un Franciscain.—Une dame américaine, Mme Leland Stanford, vient de faire élever à Monterey (Californie du Sud), sur un point de la côte qui domine la baie, un monument en l'honneur du Père Junipère Serra, débarqué en cet endroit le 3 juin 1770, et qui fut un infatigable pionnier de la foi catholique sur les côtes du Pacifique.

Le monument représente un moine franciscain débarquant d'un canot sauvage, la main droite élevée et bénissant. Dans le canot est une croix, signe de salut, que le missionnaire plante sur la terre qu'il vient évan-

géliser. Le tout est la reproduction fidèle d'un portrait du Père que l'on conserve encore. La statue repose sur un bloc de granit.

Les citoyens de Monterey ont célébré avec enthousiasme cet événement mémorable.—On sait que San-Francisco, le pays de l'or, doit son nom à un pauvre franciscain. (Bordeaux-Journal).

LA TERRE-SAINTE.

Vous trouverez un peu plus loin, chers Tertiaires, une lettre adressée par Son Eminence le Cardinal Siméoni à Nos Seigneurs les évêques dans le courant de février dernier. Nous la reproduisons tant pour vous mettre au courant de ce qui se passe en Terre-Sainte que pour vous montrer que les enfants de S. François font leur devoir dans ces contrées dont la garde leur est confiée depuis plus de six siècles par l'Eglise. Vous n'en doutiez pas certainement; d'autres l'ont nié. Il est temps de nous justifier.

Nous avons gardé le silence alors qu'on nous déchirait à belles dents, quelquefois ouvertement, d'autrefois d'une façon sournoise, j'allais dire hypocrite. Que voulez-vous? Ce n'est pas d'aujourd'hui que les petits et les faibles ont toujours tort. Heureusement qu'il y a une Providence et que Dieu prend un soin particulier du pauvre qui se confie en lui, lui remet sa cause et attend l'heure du salut. S. François, le pauvre par excellence, s'est toujours bien trouvé de s'en remettre à N. S. et à Son Vicaire sur cette terre

Donc, pour en venir au fait, les fils de François d'Assise ont reçu mission de garder les Lieux Saints. Plusieurs milliers d'entre eux ont versé leur sang pour rester fidèles au poste; ils se sont dépensés pour conserver et développer la foi dans ces contrées que les peuples chrétiens avaient conquises mais n'avaient pu garder. La lettre du Cardinal Siméoni, comme vous le verrez, en fait foi.

Cependant de nouveaux établissements ont été installés depuis quelques années en Terre-Sainte, pour des œuvres particulières.

Alors, je ne sais dans quel esprit—un jour Dieu le dira publiquement,—on commença à faire la guerre aux Franciscains. On les accusait de n'être bons à rien en Orient. "Si nous étions à leur place!...voyez ce que nous avons fait en quelques années!... voyez ceci, voyez cela..." C'était à qui mieux mieux.—Puis, conséquemment, on trouva étrange que les Franciscains eussent seuls l'emploi des ressources destinées par l'Eglise à la Terre-Sainte. Puisque les nouveaux venus travaillaient en Terre Sainte, ils travaillaient donc aussi pour la Terre Sainte (?); ne devaient-ils pas profiter des ressources de la Terre Sainte? "Allons, Franciscains, qui avez été à la peine depuis longtemps, continuez à quêter pour la Terre Sainte; nous quêterons, nous aussi; mais vous nous ferez part de ce que vous aurez ramassé au

nom de l'Eglise ; nous, qui ne faisons que des quêtes privées, nous garderons, pour nous seuls, ce que nous aurons recueilli.

“ Vous aurez été si braves gens jusqu'à présent, un peu simples ; continuez, nous en profiterons !—Ça vous offusque ? Et pourtant, mes bons franciscains, il est visible que vous n'êtes pas très-malins.

“ Vous affirmez, par exemple, posséder et garder les vrais sanctuaires antiques, les lieux véritablement consacrés par St-Jean-Baptiste, St-Joseph, la Ste-Vierge, N. S. et les Apôtres ; rien n'est moins certain. Les savants ont découvert votre erreur en trouvant les vrais emplacements des monuments primitifs. C'est vrai que les savants ne sont pas d'accord, qu'ils ne peuvent prouver leurs affirmations, et que même il y aurait beaucoup à dire contre leurs suppositions ; mais n'importe, il est certain que vous êtes des arriérés, que vous n'y connaissez rien, et que nous autres, armés de tous les progrès de la science, nous avons raison. Vous aurez beau faire, de toute nécessité il faut que vous nous donniez part non seulement à vos aumônes mais encore à la garde des sanctuaires, en reconnaissant que nous seuls possédons les vrais, et que vous...”

Voilà ce que, depuis plusieurs années, on a dit sur tous les tons dans une foule d'écrits. L'an dernier en particulier, un des nos Pères de Paris, Monseigneur Marie Etienne Potron, Evêque titulaire de Jéricho et commissaire général de Terre Sainte, a dû écrire à plusieurs journaux et semaines religieuses pour rectifier les allégations portées contre nous. Voici ses lettres.

Paris, le 3 février 1890.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Quelques journaux d'abord et certaines *Semaines Religieuses* ensuite ont reproduit une correspondance adressée à M. le Directeur de l'Œuvre des Ecoles de l'Orient, sur les aumônes destinées aux Lieux Saints.

J'ai cru devoir envoyer une courte rectification aux feuilles qui avaient inséré cette lettre. Ma réponse a été accueillie et reproduite, notamment dans *l'Univers* et la *Défense* du 17 Janvier. Je vous l'adresse également, Monsieur le Directeur, et j'ose espérer que, comme eux, vous voudrez bien la publier dans votre plus prochain numéro.

Avec mes remerciements anticipés, agréez, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes sentiments religieux.

† FR. MARIE-ETIENNE POTRON
EVÊQUE TITULAIRE DE JÉRICHO
COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE TERRE-SAINTE.

Paris, le 17 janvier, 1890.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

Je lis dans le n° d'aujourd'hui de votre vaillant journal, sous le titre *Aumônes destinées aux Lieux-Saints* une longue lettre adressée à Monsieur le directeur des écoles d'Orient, et signée : *Un vieil ami de la Terre-Sainte*.

Je regrette que ce *vieil ami* des Lieux-Saints ait cru devoir garder l'anonyme. Je suis convaincu que sa correspondance est dictée par un véritable intérêt pour ces augustes sanctuaires : mais signer n'eût pas gâté

sa cause et taire son nom semble vouloir se cacher, ce qui n'est pas une bonne note.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de cet exposé. Pour certaines raisons que je ne puis déduire, le moment est mal choisi pour entamer une polémique. De ces lignes, je retiendrai seulement ces deux points :

1° L'auteur de la lettre dit que le chiffre des aumônes recueillies est considérable, tout en avouant qu'il ne le connaît pas, et que bientôt il atteindra le chiffre de plusieurs millions :

2° Il insinue qu'une partie de la somme reçue est détournée de son but et que par suite, nos Pères pourraient bien tomber sous le coup de l'excommunication portée par le Pape Benoît XIV dans sa Bulle *In supremo militantis Ecclesiæ*.

Affirmer que les aumônes recueillies sont considérables, sans les connaître, est au moins téméraire. Je n'ai pas à lui en révéler l'importance, puisque, quel qu'il soit, il n'a pas qualité pour les contrôler ; mais ce que je puis déclarer c'est que, quand il parle de millions il prend son désir pour une réalité. Puissent ces quêtes arriver jamais à suffire aux besoins ! Je sais des travaux urgents arrêtés faute de ressources.

Quand au second point, qu'il se rassure. Les fonds sont centralisés par les Commissaires de Terre-Sainte et portés ou envoyés directement et intégralement par eux à Jérusalem. Si les journaux ne donnent pas le détail des dépenses et des recettes, chaque année la S. Congrégation de la Propagande le reçoit, l'examine et l'approuve : rien ne se fait que sous sa direction et d'après ses ordres. Cette autorité, qui est celle du Souverain-Pontife lui-même, en vaut bien une autre.

Je compte sur votre loyauté, Monsieur le Rédacteur en chef, pour insérer cette rectification sous le même titre que la lettre d'aujourd'hui et vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer l'hommage de mon profond respect.

† FR. MARIE-ETIENNE POTRON
EVÊQUE TITULAIRE DE JÉRICO
COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE TERRE-SAINTE.

Vous croyez que cette réponse catégorique a empêché nos envieux de parler ? Detrompez-vous. En voici la preuve, que je trouve dans les *Annales de l'œuvre de S. Paul* (n° de janvier 1891.) A la page 28 je lis ceci :

“ Les journaux menteurs ne se lassent pas de calomnier, nous ne nous lasserons pas de réfuter leurs calomnies. L. fr. Victor Bernardin, vice-commissaire de la Custodie de Terre-Sainte, écrit de Jérusalem la lettre suivante à M. Guérin directeur du *National* :

“ On me communique à l'instant une correspondance datée de Rennes le 30 octobre dernier, signée un lecteur du *National*, et que vous avez admise dans votre n° du 4 ou du 5 novembre. Cette correspondance malmène fort les Franciscains de Terre-Sainte qui sont accusés :

1° De laisser occuper par les Grecs et les Arméniens les Lieux Saints dont ils ont la garde ;

2° D'être avant tout Italiens et de saisir toutes les occasions de se montrer hostiles à la France ;

3° De puiser à pleines mains, pour combattre l'influence française en Orient, dans les sept millions donnés chaque année par l'univers catholique pour la propagation de la Foi et les Lieux-Saints.

“ Franciscain moi-même et attaché au service de la Custodie Franciscaine de Terre-Sainte en qualité de vice-commissaire, je crois de mon devoir, en l'absence de Mgr Potron, commissaire-général, de relever les erreurs contenues dans la lettre que vous avez reçue et d'y répondre.

“ D'abord est-il vrai que les Franciscains laissent prendre par les schismatiques les sanctuaires dont ils ont la garde ?

“ Voilà sept cents ans que ces religieux sont préposés à la garde des Saints-Lieux. Depuis lors on les voit sans cesse sur la brèche. Attentifs à étendre le domaine catholique, ils ne reculent devant aucun sacrifice dès qu'il s'agit d'acquérir un sanctuaire ou d'en défendre la possession. Qu'on lise leur histoire et l'on verra qu'elle n'est autre chose qu'un long martyrologe. *Quatre mille d'entr'eux* ont trouvé dans cette lutte héroïque et sept fois séculaire *une mort violente*; et, si, comme au Saint-Cénacle, au tombeau de la T. S. Vierge, au berceau de Jérémie, l'infidélité ou le schisme sont entrés en vainqueurs, ce n'est qu'en passant sur le corps des Franciscains, *tous tués sur les lieux plutôt que d'abandonner la place*. Sans remonter bien haut dans l'histoire, l'an dernier ils repoussaient heureusement les essais d'empiètement tentés par les Arméniens à Bethléem; quant aux Grecs, voyez ce qui s'est passé l'été dernier à Gethsemani. Les disciples de Photius avaient préparé un attentat; leur intention était d'élever un mur sur la propriété des Franciscains. Tous alors se massent sans distinction de nationalité, ayant à leur tête le T. R. P. Jérôme, de Sijean (Aude), vicaire Custodial français. Ils demeurent là jour et nuit sur le terrain contesté, prêts à vaincre ou à mourir, et, s'ils se retirent, ce n'est que contraints par le Consul intérimaire de France, qui veut éviter l'effusion du sang. Or, *la troupe résolue à se laisser massacrer jusqu'au dernier homme* (et qui de fait l'a été plusieurs fois) *sur le champ de bataille, mérite-t-elle la note infamante, si elle ne triomphe pas, de lâche et de déserteur?*

“ Votre correspondant dit ensuite que les Franciscains sont avant tout Italiens, et pour preuve il affirme qu'ils ont refusé au Consul de France à Damas, les honneurs qui lui étaient dûs.

“ L'exemple choisi est malheureux. Le couvent de Terre-Sainte à Damas, appartient à l'Espagne: tous les religieux en sont espagnols. *Il ne s'y trouve pas et ne s'y est jamais trouvé aucun Italien*. Comment donc les Italiens y auraient-ils refusé au consul de France les honneurs auxquels il avait droit?

“ Un certain parti affecte de donner aux Franciscains de Terre-Sainte le nom de congrégation italienne. C'est une grave erreur. La Custodie-Franciscaine de Terre-Sainte est, et prétend demeurer, sous le protectorat de la France; puis les sanctuaires de la Palestine sont le patrimoine de l'Eglise universelle. Dès lors, il convenait que toutes les puissances catholiques y fussent représentées. Or, l'Ordre de S. François, qui compte des membres dans l'univers entier, était mieux que tout autre à même de remplir ce mandat, et, de fait, loin d'y envoyer des sujets exclusivement italiens, il y entretient des religieux de *vingt-trois* nationalités différentes. Tous s'emploient au ministère qui leur est confié sans esprit de parti, sans immixtion d'aucune sorte dans le domaine de la politique.

“ Vient ensuite la fable des sept millions (\$1,400,000.00) donnés aux Franciscains de Terre Ste, somme dans laquelle la France entrerait pour cinq millions (\$1,000,000.00.)

“ Plût à Dieu que les nations catholiques fussent aussi zélées pour l'entretien des Lieux-Saints! Plût à Dieu que les hommes de foi en France pussent disposer de sommes aussi importantes! Malheureusement les œuvres locales absorbent leurs ressources, et ce qui reste pour les augustes sanctuaires de la Palestine est fort peu de chose. Charge de centraliser les fonds recueillis en France pour les Lieux-Saints, mieux que personne je suis à même de connaître les chiffres. Eh bien, les dons annuels de la France pour les Saints-Lieux ne s'élèvent guère qu'à une centaine de mille francs (\$20,000.00): faible denier pour soutenir tant d'œuvres! Que nous sommes loin des cinq millions! Quant aux fonds de la Propagation de la Foi, il n'en est jamais entré un rouge liard (1) dans notre caisse de Terre-Sainte...”

(1) Le liard, ancienne monnaie française est le quart d'un centin.

On ne s'est pas contenté d'écrire contre nous dans les journaux ; la question a été portée à Rome et examinée par la S. Congrégation, qui, le 20 février 1891, adressait la lettre suivante à Nos Seigneurs les Evêques :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

“La S. Congrégation de la Propagande vient d'examiner attentivement tout ce qui se rapporte aux nécessités des Missions de la Palestine, ainsi que le maniement des fonds employés par les Frères Mineurs de S. François, pour le soin et la garde des Lieux-Saints.—Les pétitions adressées au siège Apostolique, touchant ces matières, ont été produites en même temps.

“ On ne peut en douter ; vu les circonstances de nos temps, la plus grande facilité de voyager,—il est certain que le désir de voir les lieux ennoblis par la présence, la prédication et surtout par la mort et le Sépulcre de notre Sauveur et Seigneur-Jésus-Christ, enflamme chaque jour de plus en plus les fidèles, et qu'ainsi de grandes dépenses sont exigées pour donner l'hospitalité aux pèlerins, et qu'en outre il faut des ressources considérables pour conserver et restaurer les sanctuaires, pour construire des écoles et pour développer les missions.—La S. Congrégation tournant ses regards sur l'administration des aumônes collectées, a reconnu que les sommes recueillies sont loin de faire équilibre à un tel fardeau.

“ Un examen attentif des dix dernières années écoulées a démontré que la somme des revenus de la Custodie de Terre Sainte atteint à peine un million de francs (pas tout-à-fait \$200,000.00). Ces revenus ont trois sources.

“ Une première partie de cette somme vient des offrandes aux sanctuaires, des droits curiaux et des honoraires de messes célébrées par les Franciscains.—Une autre partie vient des quêtes faites par les Franciscains dans le monde entier.—Enfin la troisième partie est produite par les aumônes recueillies le Vendredi Saint, dans les Eglises de tout l'univers. Cette dernière part ne comprend qu'une portion exigüe de tout le revenu ; certainement elle n'en excède pas le tiers.

“ Américains et Européens concourent également à fournir ces ressources.

“ Or, depuis plusieurs siècles, l'Ordre bien méritant des Frères Mineurs, *benemerens Ordo Minorum* s'est appliqué—on doit l'en louer grandement—*magna cum laude incubuit* à faire de cette somme un usage diligent et soigné *diligenter ac studiose* ; pendant que, marchant sur les traces de son illustre Fondateur, il a développé la foi dans toute la Palestine, la Syrie et l'Égypte par ses durs labeurs et par l'effusion de son sang.

“C'est pourquoi le siège Apostolique ne s'est pas contenté de combler ces religieux, en tout temps, de sa bienveillance et de ses bienfaits, mais, en outre, a fait de l'œuvre pie de la Terre-Sainte non le propre d'une nation, mais une œuvre internationale. De la sorte, tout ce qui l'intéresse, confié à la vigilance des religieux de diverses nations, lui est procuré comme par le soin commun des principaux peuples d'Europe. Enfin, il a déclaré que l'administration d'une affaire si grave lui est soumise.

“Donc prenant tout cela en considération, sachant que le Souverain Pontife l'a chargée de s'occuper avec un soin tout particulier des choses qui regardent la Terre-Sainte,—la S. Congrégation, approuvée par le S. Père, à cru devoir déclarer, comme par les présentes elle déclare que *l'administration de la caisse de la Custodie de Terre-Sainte est placée sous sa tutelle spéciale; qu'à l'avenir, comme par le passé, on lui rendra compte, chaque année, de la manière dont elle a été gérée, afin qu'elle examine le tout et le fasse approuver par le Souverain Pontife.*—De la sorte, on se rendra compte des aumônes, des dépenses à faire pour de nouvelles bâtisses et pour agrandir les anciennes, et de toutes les autres grosses dépenses pour n'importe quel usage. La S. Congrégation les discutera soigneusement, et, avec le consentement de N. T. S. P. le Pape elle en confiera l'emploi à ces mêmes religieux.

“Pour recueillir plus commodément les offrandes, il est ordonné que les lettres apostoliques du 26 décembre 1888, commençant par le mot *Salvatoris*, seront pleinement exécutées par ceux que cela regarde. Les aumônes collectées le Vendredi Saint, ou à faire un autre jour de chaque année pour la Terre Sainte, ne doivent en aucune manière être converties et appliquées à d'autres usages, mais doivent être transmises diligemment et intégralement (*integræ*) de toutes les parties du monde au *Rme. P. Custode de Terre-Sainte, par les Commissaires de l'Ordre de S. François*. Toute dispense étant désormais révoquée, *quacumque dispensatione exinde revocata*.

“Et parcequ'il faut bien se garder, *studiosissime satagen dum est ne....* d'établir à l'avenir inconsidérément en Palestine, en outre de ceux déjà reconnus dès l'antiquité, des sanctuaires nouveaux, ou trouvés récemment, ou qu'on découvrira dans la suite, la S. Congrégation défend absolument *absolute vetat*, à qui que ce soit, de proclamer authentiques ces sanctuaires, ou de permettre leur culte, *avant que la S. Congrégation n'ait porté son jugement sur cette affaire et par sa sentence ne les reconnaisse et ne les approuve*.

“Voilà ce que j'avais à communiquer à V. G. sur cette très-grave affaire.....

J. CARDINAL SIMÉONI, *Préfet.*
† D. ARCH. DE TYR, *Secrétaire.*

Ainsi donc, la S. Congrégation reconnaît et loue l'action des Franciscains en Terre-Sainte et ferme la bouche à leurs contradicteurs.

Puissent ceux-ci se soumettre de cœur et franchement à cette décision et, au lieu de porter la division dans le camp de Dieu, de chercher querelle à ceux qui avant eux ont combattu le combat du Seigneur dans la Terre-Sainte, puissent-ils s'unir à eux pour faire l'œuvre divine. Nous leur tendons une main loyale, qu'ils l'acceptent loyalement.

En tous cas, nous nous confions en N. S. J. C. qui a pris soin jusqu'à présent de ses petits pauvres : le passé garantit l'avenir.

FR. JEAN-BAPTISTE, M. *Obs.*

Les mauvaises lectures.—Il n'est pas inutile de rappeler quels maux sont causés aux âmes et à la société par les mauvaises lectures.—Aussi l'Eglise les défend elle sous des peines spirituelles parfois fort graves, comme par exemple l'*ex-communication* réservée au Pape d'une manière spéciale.—Or, nous savons que ces mauvaises lectures se répandent dans le Canada ; et qu'en particulier il en existe à Montréal.—Chers Tertiaires, soyez sur vos gardes !

Quant au corps vous êtes, O Marie, la plus belle et la plus gracieuse de toutes les créatures ; mais quant à l'âme vous être tellement éclatante de blancheur, parfaite et ornée de grâces et de vertus, que vous surpassez tous les esprits célestes, lesquels en vous voyant en furent comme stupéfaits.

B. CHARLES DE SEZZE du 1er Ordre.

NECROLOGIE.

Mme J. B. Thomas ; Mme Ed. Cayer ; Mme Théodore Dupuis ; Mme Joseph Audy ; M. Pierre Desmarais ; Mme Moïse Major ; Mme Philomène Desmarais ; Mme Maxime Mercure ; Mme Elizabeth Desmarais ; Mlle Mecthilde Mercure ; Mme Sophie Ayotte ; M. David Marineau ; Mme Marg. Livernoche ; M. Frs. Bellemare ; M. Antoine Plourde ; Mme Marg. Lafrenière ; M. Henri Côté ; Mme Rose de Lima Lessard ; Mme Edouardina Dupont ; Mme Philom. Rabouin ; Mme Mary Elliot ; Mme Julie Laliberté ; Mme Angèle Bernard ; Mme Rita Aupry ; Mme Alida Lambert.

Ne les oubliez pas dans vos prières ainsi qu'un grand nombre de personnes qui demandent des grâces particulières.